



Paris, le 12 février 2010

Réforme du classement hôtelier : 30 mois pour être prêts !

La révolution est en marche dans l'hôtellerie française. Il ne reste plus que 30 mois aux hôteliers pour faire la demande de classement selon le nouveau référentiel. L'UMIH, principale organisation patronale du secteur, forme et aide les hôteliers dans leur démarche.

La réforme de la procédure de classement hôtelier doit contribuer à la rénovation de l'offre touristique pour permettre à la France d'être à la hauteur de sa réputation d'excellence. Les professionnels se sont mobilisés pour mettre en place cette nouvelle procédure. L'UMIH a participé avec le GNC, la CPIH, le Synhorcat et la FagihT à l'élaboration des textes du nouveau référentiel du classement hôtelier.

Cette nouvelle grille de classification redéfinit et crée de nouveaux critères correspondant aux attentes actuelles des clients en matière de confort, d'hygiène. Elle permet en outre d'introduire des exigences de services, d'accessibilité, de développement durable et d'accès aux nouvelles technologies. Les établissements seront contrôlés tous les 5 ans par des cabinets privés indépendants mandatés et rémunérés directement par les hôteliers candidats au classement. Le nouveau système de gestion du classement hôtelier met en place une logique d'écoute du marché et une culture de l'évaluation. De plus, par son caractère évolutif cette grille apporte la garantie d'une offre hôtelière toujours en phase avec la demande.

La création de la 5ème étoile, attendue depuis plusieurs années par les professionnels, permettra d'aligner la France sur ses principaux concurrents qui en disposaient.

Le 22 juillet 2012, l'ensemble des hôtels devra avoir fait la démarche pour intégrer la nouvelle grille de classification hôtelière. Dans son souci de guider les professionnels dans leur préparation à cette nouvelle procédure, l'UMIH a mis en place deux outils complémentaires en partenariat avec la société Malamok (société de conseil en gestion hôtelière) :

- **une formation** dispensée par UMIH-Formation, pour permettre à l'ensemble des professionnels d'appréhender la grille du référentiel et de se préparer à l'audit

- **une auto-évaluation en ligne**, disponible dès aujourd'hui, via le site www.umih.fr ou sur www.etrave.fr qui permet à l'hôtelier de se préparer au passage complexe des nouvelles normes. Les professionnels y trouveront les textes réglementaires, les grilles d'auto-évaluation avec un calcul automatique et des explications.

La modernisation de l'hôtellerie française est un enjeu crucial pour l'économie touristique du pays, l'UMIH accompagne et conseille les professionnels dans cette volonté commune.

Connectez-vous dès maintenant sur <http://www.umih.fr> ou <http://www.etrave.fr>

Contacts : UMIH-Formation : 01.42.66.44.47 ou contact@umihformation.fr
Service communication : 01 44 94 19 94 ou communication@umih.asso.fr

A propos de l'UMIH :

L'UMIH - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - est la **1ère organisation patronale professionnelle du secteur des CHRD en France**. Plus de **80 000 adhérents** - issus de l'hôtellerie indépendante, des chaînes volontaires et intégrées, de la restauration traditionnelle et étoilée, des cafés et du monde de la nuit - adhèrent volontairement à l'UMIH. Bénéficiant d'un solide maillage national, l'UMIH compte **102 bureaux** à travers l'Hexagone et dans les DOM-TOM. Organisée autour de grands axes - l'économie, le social, la fiscalité, le juridique, la communication - l'UMIH défend les intérêts des entreprises du secteur et est force de proposition auprès pouvoirs publics français et européens, à travers un lobbying permanent.

